



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45
Votants : 51
Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-042

VIE COURANTE

9- MOBILITES

Avenant n°2 à la convention de régie du Trévoux (annexe)

La commune du Trévoux bénéficie d'une délégation de compétence depuis 2011 et a constitué une régie pour assurer les services de transports scolaires sur son territoire.

La convention régissant cette délégation, prolongée une première fois par avenant en 2015, est arrivée à son terme et nécessite d'être prolongée à nouveau par avenant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Cet avenant ne modifie pas les caractéristiques de ladite convention.

Au-delà, la boucle locale exploitée par les services de la commune sera intégrée à la délégation de service public confiée par Quimperlé Communauté à RDQC.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le prolongement par avenant de la convention entre Quimperlé Communauté et la commune du Trévoux ;
- AUTORISER le président à signer les documents correspondants.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le prolongement par avenant de la convention entre Quimperlé Communauté et la commune du Trévoux ;
- AUTORISE le président à signer les documents correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC





AVENANT N°2

A

LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE ENTRE QUIMPERLE COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DU TREVOUX

PROLONGEANT LA DUREE DE LA CONVENTION

EXPLOITATION DES CIRCUITS DE TRANSPORTS COLLECTIFS LOCAUX PAR LA REGIE DE TRANSPORT COMMUNALE DU TREVOUX

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Quimperlé Communauté (précédemment dénommée COCOPAQ) dont le siège social est situé : 1 rue Andreï Sakharov – CS 20245 – 29394 Quimperlé cedex, représentée par son Président Sébastien MIOSSEC, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du

Et

La Commune de Le Trévoux dont le siège social est situé : 2 rue de Bannalec 29380 Le Trévoux, représentée par sa Maire, Elina VANDENBROUCKE agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15/02/2022,

ARTICLE 1. OBJET

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention du 18/08/2011 et modifiée par l'avenant n°1 du 06/10/2015.

L'article 15 ci-après se substitue à l'article 15 antérieur

ARTICLE 15. ECHEANCE - RESILIATION

La présente convention est prolongée jusqu'au 31 août 2022.

Il est réputé établi que la présente convention ne sera pas prolongée au-delà de cette date, et que les services délégués à la commune seront dès lors intégrés à la délégation de service public en cours.

Fait à

Le 2022

Pour Quimperlé Communauté

La commune de Le Trévoux

Sébastien MIOSSEC
Président

Elina VANDENBROUCKE
Maire